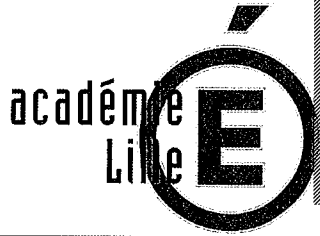


Nom de l'établissement : Lycée Sadi Carnot

Adresse : 51 Rue Sadi CARNOT
B.P. 50
62701 BRUAY-LA-BUISSIÈRE CEDEX



Acte de l'Action Éducatrice

du Conseil d'Administration

TRANSMISSIBLE

Organisation de la Structure Pédagogique

Séance

Numéro de séance : 04

Numéro d'enregistrement : 1415-90

Année Scolaire : 2014/2015

Nombre de membres du CA en exercice : 30 Nombre de présents : 22

Quorum : **ATTEINT** / **NON-ATTEINT**, CA à reconvoquer le :

Délibération

Le Conseil d'Administration,

Convoqué le : 23/01/2015

Réuni le : 05/02/2015 puis le 09/02/2015

Sous la présidence de : Henri WIERZEJEWSKI, Proviseur

Conformément aux dispositions du Code de l'Éducation, article R421-25

Vu

-- Le Code de l'éducation, notamment les articles L421-4, L421-14, R.421-2, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55

-- L'avis de la Commission permanente du 29/01/2015

Sur proposition du chef d'établissement, le Conseil d'administration rejette l'organisation de la structure pédagogique pour l'année scolaire 2015/2016 pour le Lycée Général et Technologique définie selon les documents joints.

Nombre de pièces jointes : 1

Résultat du vote :

Suffrages exprimés	23
Pour	5
Contre	8
Abstentions	10
Blancs	0
Nuls	0

Fait à Bruay-La-Buissière

Le 10/02/2015

**Pour extrait conforme,
le président du Conseil d'Administration**

Henri WIERZEJEWSKI

Date de transmission :

10/02/2015

Date de publication :

10/02/2015

Date d'exécution :

15 jours après transmission et
publication

II. Evolution des effectifs par niveau

II.1.3 L'évolution de la structure

M. Le proviseur présente la structure retenue en commentant le tableau joint en annexe 1.

I.1.4 L'organisation pédagogique retenue pour le LEGT

Niveau seconde :	12 divisions. 11 divisions à 35 1 division à 28
Niveau première :	2 1 ^{ère} S (SVT) 35 élèves . 1 1 ^{ère} S (SVT SI) 16 + 16 soit 32 élèves . 2 1 ^{ère} ES 29 élèves 1 1 ^{ère} L à 30 2 1 ^{ères} STI 2D à 25 et 26 élèves chacune 2 groupes AC, 1 groupe ITEC 1 groupe de EE et une demi à 14 SIN 1 groupe EE 3 1 ^{ères} STMG à deux à 22 élèves et une à 18 élèves 2 1 ^{ères} ST2S à 33 élèves.
Niveau terminale :	2 TS (SVT) 29 élèves 1 TS (SVT +SI) 13 + 16 soit 29 élèves 2 TES à 32 et 33 élèves 1 TL à 26 élèves 2 STI 2D à 24 chacune 2 groupes de AC à 11 él chacun 1 groupe EE à 13 et 1 groupe d'ITEC à 13 et une TSTI à 14 élèves SIN 2 ST2S à 28 élèves 2 STMG à 30 pour l'une et 20 pour l'autre.
Post bac	1 ATI à 15 étudiants 1 CRSA à 30 étudiants 1 SN à 15 étudiants 1 TC à 35 étudiants 1 CGO à 35 étudiants. 2 ATI à 9 étudiants 2 CRSA à 25 étudiants 2 SE à 15 étudiants 2 TC à 25 étudiants 2 CGO à 23 étudiants 1 Prépa Concours à 24

Acte 1415-90 - Avis sur l'organisation pédagogique retenue :

Nombre de votants : 23

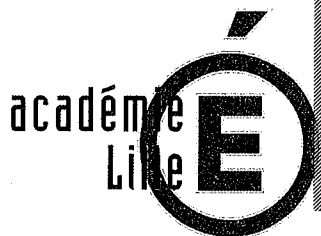
Abstention : 10

Défavorable : 8

Favorable : 5

Nom de l'établissement : Lycée Sadi Carnot

Adresse : 51 Rue Sadi CARNOT
B.P. 50
62701 BRUAY-LA-BUISSIÈRE CEDEX



Acte de l'Action Éducatrice
du Conseil d'Administration
TRANSMISSIBLE

Organisation de la Structure Pédagogique

Séance

Numéro de séance : 04

Numéro d'enregistrement : 1415-91

Année Scolaire : 2014/2015

Nombre de membres du CA en exercice : 30 Nombre de présents : 22

Quorum : **ATTEINT** / **NON-ATTEINT**, CA à reconvoquer le :

Délibération

Le Conseil d'Administration,

Convoqué le : 23/01/2015

Réuni le : 05/02/2015 puis le 09/02/2015

Sous la présidence de : Henri WIERZEJEWSKI, Proviseur

Conformément aux dispositions du Code de l'Éducation, article R421-25

Vu

-- Le Code de l'éducation, notamment les articles L421-4, L421-14, R.421-2, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55

-- L'avis de la Commission permanente du 29/01/2015

Sur proposition du chef d'établissement, le Conseil d'administration rejette l'organisation de la structure pédagogique pour la SEP du Lycée CARNOT pour l'année scolaire 2015/2016 définie selon les documents joints.

Nombre de pièces jointes : 1

Résultat du vote :

Suffrages exprimés	23
Pour	5
Contre	9
Abstentions	9
Blancs	0
Nuls	0

Fait à Bruay-La-Buissière

Le 10/02/2015

**Pour extrait conforme,
le président du Conseil d'Administration**

Henri WIERZEJEWSKI

Date de transmission :
10/02/2015

Date de publication :
10/02/2015

Date d'exécution :
15 jours après transmission et
publication

I.1.5L'organisation pédagogique retenue pour la SEP

Niveau seconde 2.5 Seconde pro Commerce à 35, 35 et 18 élèves
 1 seconde pro Gestion administrative à 33 élèves

Niveau Première 2 Premières pro commerce à 33 et 34 élèves
 0.5 Première ARCU à 14élèves
 1 Première Gestion Administrative à 26 élèves

Niveau Terminale 0.5 Terminale Gestion administrative à 18 élèves
 2 Terminales commerce à 31 et 31 élèves
 0.5 Terminale ARCU à 11 élèves.

M. Le proviseur présente la structure retenue en commentant le tableau joint en annexe 2.

Acte 1415-91 - Avis sur l'organisation pédagogique retenue :

Nombre de votants : 23

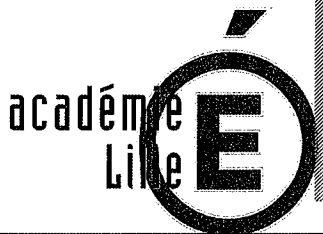
Abstention : 9

Défavorable : 9

Favorable : 5

Nom de l'établissement : Lycée Sadi CARNOT

Adresse : 51 Rue Sadi Carnot
B. P. 50
62701 BRUAY-LA-BUISSIÈRE CEDEX



Acte de l'Action Éducatrice
du Conseil d'Administration
TRANSMISSIBLE

Emploi de la Dotation Horaire Globalisée

Séance

Numéro de séance : 04

Numéro d'enregistrement : 1415-92

Année Scolaire : 2014/2015

Nombre de membres du CA en exercice : 30 Nombre de présents : 22

Quorum : **ATTEINT** / **NON-ATTEINT**, CA à reconvoquer le :

Délibération

Le Conseil d'Administration,

Convoqué le : 23/01/2015

Réuni le : 05/02/2015 puis le 09/02/2015

Sous la présidence de : Henri WIERZEJEWSKI

Conformément aux dispositions du Code de l'Éducation, article R421-25

Vu

-- Le Code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-9, R.421-20, R.421-41, R.421-55

-- L'avis de la Commission Permanente du 29/01/2015

Sur la :

- 1^{ère} proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'Administration décide (voir libellé de délibération)
- 2^e proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'Administration décide, suite au refus de la première proposition du Chef d'établissement présentée lors du Conseil d'administration précédent (voir libellé de la délibération)

Libellé de la délibération :

l'utilisation de l'enveloppe attribuée pour la dotation horaire globalisée 2015/2016 selon les documents joints

Nombre de pièces jointes : 1

Résultat du vote :

Suffrages exprimés	23
Pour	13
Contre	5
Abstentions	5
Blancs	0
Nuls	0

Fait à Bruay-La-Buissière

Le 10/02/2015

Pour extrait conforme,
le président du Conseil d'Administration

Henri WIERZEJEWSKI

Date de transmission :
10/02/2015

Date de publication :
10/02/2015

Date d'exécution :
15 jours après transmission et
publication

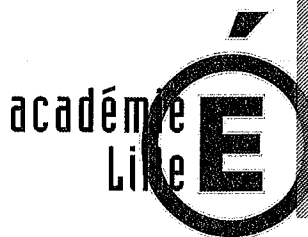
Fonction : enseignement devant élèves		Dotation Globale : 2739.5		HP : 2393.0		HSA : 346.5	
Code	Libellé discipline	Besoins au 01.09.2014	Besoins au 01.09.2015	Apports Constatés	Apports Prévus	Ecart	Supports Définitifs
L0100	philosophie	55,00	52,00	45,00	45,00	-7,00	3,00
L0201	lettres classiques	21,25	21,00	18,00	18,00	-3,00	1,00
L0202	lettres modernes	183,00	193,00	171,00	171,00	-22,00	10,00
L0421	allemand	46,50	45,00	36,00	42,00	-3,00	2,00
L0422	anglais	184,75	191,00	180,00	180,00	-11,00	10,00
L0426	espagnol	78,50	81,00	72,00	72,00	-9,00	4,00
L0432	polonais	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
L0445	provençal	0,00	32,00	0,00	6,00	-26,00	0,00
L1000	histoire géographie	149,25	143,00	105,00	129,00	-14,00	6,00
L1100	sciences économiques et sociales	59,00	61,00	36,00	54,00	-7,00	2,00
L1300	mathématiques	256,75	257,00	222,00	222,00	-35,00	13,00
L1411	sii option architecture et construction	16,00	16,50	15,00	15,00	-1,50	1,00
L1412	sii option énergie	87,13	78,00	72,00	72,00	-6,00	4,00
L1413	sii option informatique et numérique	70,75	78,00	69,00	69,00	-9,00	4,00
L1414	sii option ingénierie mécanique	255,64	242,00	219,00	207,00	-35,00	13,00
L1500	sciences physiques et chimiques	110,50	104,00	90,00	90,00	-14,00	5,00
L1510	physique et électricité appliquée	116,00	118,00	102,00	102,00	-16,00	6,00
L1600	sciences de la vie et de la terre	95,75	101,00	84,00	84,00	-17,00	5,00
L1900	éducation physique et sportive	137,50	130,00	114,00	114,00	-16,00	6,00
L4100	génie mécanique construction	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
L4200	génie mécanique productique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
L5100	génie électrique électronique et automat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
L5200	électrotechnique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
L7100	biochimie-génie biologique	21,00	22,00	18,00	18,00	-4,00	1,00
L7300	sciences et techniques médico-sociales	61,25	63,00	54,00	54,00	-9,00	3,00
L8011	eco et gest.option comm, org, grrh	40,00	39,00	36,00	36,00	-3,00	2,00
L8012	eco-gest.option comptabilité et finance	146,27	133,00	120,00	120,00	-13,00	7,00
L8013	eco-gest.option marketing	58,25	40,00	54,00	36,00	-4,00	3,00
L8021	technico-commercial (en t.s.)	23,25	21,00	18,00	18,00	-3,00	1,00

Tableau de répartition des moyens au 01.09.2015 LYC CARNOT (0620056Z) BRUAY LA BUISSIÈRE CEDEX

Code	Libellé discipline	Besoins au		Besoins au 01.09.2015	Apports		Ecart	Supports Définitifs
		01.09.2014	01.09.2015		Constatés	Prévus		
L8040	bureautique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P0210	lettres histoire géographie	80,00	78,00	78,00	72,00	-6,00	4,00	4,00
P0221	lettres allemand	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P0222	lettres anglais	65,00	70,00	70,00	54,00	-10,00	3,00	3,00
P0226	lettres espagnol	21,00	22,00	22,00	18,00	-4,00	1,00	1,00
P1315	math.sciences physiques	40,50	40,50	40,50	36,00	-4,50	2,00	2,00
P6500	enseignements artistiques et arts appliq	12,50	12,00	12,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P7200	biotechnologies sante-environnement(e f	14,00	14,00	14,00	9,00	0,00	1,00	1,00
P8011	eco-gest option comm et org	50,00	52,00	52,00	54,00	-7,00	3,00	3,00
P8012	eco-gest option comptabilité et gestion	20,00	20,00	20,00	18,00	-2,00	1,00	1,00
P8013	eco-gest option commerce et vente	175,50	169,50	169,50	144,00	-25,50	8,00	8,00
TOTAUX		2751,79	2739,50	2739,50	2355,00	-346,50	135,00	135,00

Nom de l'établissement : Lycée Carnot

Adresse : 51 Rue Sadi Carnot
B.P. 50
62701 BRUAY-LA-BUISSIÈRE CEDEX



Acte de fonctionnement

du Conseil d'Administration

NON TRANSMISSIBLE

Dons et legs

Séance

Numéro de séance : 04

Numéro d'enregistrement : 1415-93

Année Scolaire : 2014/2015

Nombre de membres du CA en exercice : 30

Nombre de présents : 22

Quorum : **ATTEINT** / **NON-ATTEINT**, CA à reconvoquer le:

Délibération

Le Conseil d'Administration,

Convoqué le : 23/01/2015

Réuni le : 05/02/2015 puis le 09/02/2015

Sous la présidence de : Monsieur Henri WIERZEJEWSKI

Conformément aux dispositions du Code de l'Éducation, article R421-25

Vu

-- Le Code de l'Éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Libellé de la libération :

Afin de permettre l'achat des licences UNSS des membres de la section sportive JUDO, le don de 420€ du Lycée « Sadi CARNOT » de Bruay-La-Buissière à l'Association sportive du lycée (UNSS) est porté à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Nombre de pièces jointes : 0

Résultat du vote :

Suffrages exprimés	23
Pour	23
Contre	0
Abstentions	0
Blancs	0
Nuls	0

Fait à BRUAY-LA-BUISSIÈRE

Le 10/02/2015

**Pour extrait conforme,
le président du Conseil d'Administration**

Henri WIERZEJEWSKI

Date de publication : 10/02/2015

Date d'exécution : 10/02/2015

Nom de l'établissement : Lycée Sadi Carnot

Adresse : 51 Rue Sadi Carnot
B.P. 50
62701 BRUAY-LA-BUISSIÈRE CEDEX



Acte budgétaire et financier

du Conseil d'Administration

TRANSMISSIBLE

Décision Budgétaire Modificative soumise au vote

Séance

Numéro de séance : 04

Numéro d'enregistrement : 1415-94

Année Scolaire : 2014/2015

Nombre de membres du CA en exercice : 30 Nombre de présents : 22

Quorum : **ATTEINT** / **NON-ATTEINT**, CA à reconvoquer le:

Délibération

Le Conseil d'Administration,

Convoqué le : 23/01/2015

Réuni le : 05/02/2015 puis le 09/02/2015

Sous la présidence de : Monsieur Henri WIERZEJEWSKI

Conformément aux dispositions du Code de l'Éducation, article R421-25

Vu

-- Le Code de l'Éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60

-- Le Code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3

-- Le décret n°2012-1246 du 7 Novembre 2012.

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration adopte la décision budgétaire modificative.

Libellé de la délibération :

Le transfert de crédits d'un montant de 4 200€ pour l'achat de vérins électriques pour le BTS CRSA du service Activité Pédagogique vers le service Opérations en Capital est porté à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Nombre de pièces jointes : 1

Résultat du vote :

Suffrages exprimés	23
Pour	23
Contre	0
Abstentions	0
Blancs	0
Nuls	0

Fait à BRUAY-LA-BUISSIÈRE

Le 10/02/2015

**Pour extrait conforme,
le président du Conseil d'Administration**

Henri WIERZEJEWSKI

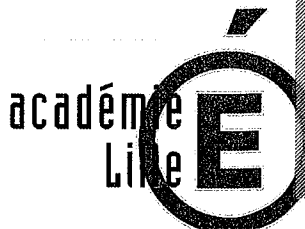
Accusé de réception le :

Date de publication :
15 jours après le dernier AR

Date d'exécution :
15 jours après le dernier AR

Nom de l'établissement : Lycée Sadi Carnot

Adresse : 51 Rue Sadi Carnot
B.P. 50
62701 BRUAY-LA-BUISSIÈRE CEDEX



Acte budgétaire et financier

du Conseil d'Administration

TRANSMISSIBLE

Décision Budgétaire Modificative soumise au vote

Séance

Numéro de séance : 04

Numéro d'enregistrement : 1415-95

Année Scolaire : 2014/2015

Nombre de membres du CA en exercice : 30 Nombre de présents :

Quorum : **ATTEINT** / **NON-ATTEINT**, CA à reconvoquer le :

Délibération

Le Conseil d'Administration,

Convoqué le : 23/01/2015

Réuni le : 05/02/2015

Sous la présidence de : Monsieur Henri WIERZEJEWSKI

Conformément aux dispositions du Code de l'Éducation, article R421-25

Vu

-- Le Code de l'Éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60

-- Le Code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3

-- Le décret n°2012-1246 du 7 Novembre 2012.

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration adopte la décision budgétaire modificative.

Libellé de la délibération :

La dotation 2015 pour le fonds social s'élève à 19 700€. Celle-ci doit être répartie entre le fonds Social Lycéen et le Fonds Social des Cantines. Cette dernière fait l'objet d'une décision budgétaire modificatrice de type 3 soumise au vote des membres du Conseil d'Administration.

La proposition est la suivante :

- 19 700€ pour le Fonds Social des Cantines

- 0€ pour le Fonds Social Lycéen

Il restera pour 2015 après cette ventilation :

- 4 694.60€ (reliquats fin 2014) + 19 700 = 24 394.60€ pour le Fonds Social des Cantines

- 6 076.72€ (reliquats fin 2014) pour le Fonds Social Lycéen

Cette proposition est portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Nombre de pièces jointes : 1

Résultat du vote :

Suffrages exprimés	23
Pour	23
Contre	0
Abstentions	0
Blancs	0
Nuls	0

Fait à BRUAY-LA-BUISSIÈRE

Le 10/02/2015

**Pour extrait conforme,
le président du Conseil d'Administration**

Henri WIERZEJEWSKI

Accusé de réception le :

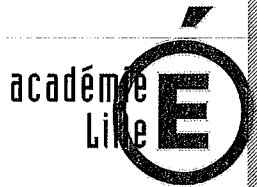
Date de publication :
15 jours après le dernier AR

Date d'exécution :
15 jours après le dernier AR

Nom de l'établissement : Lycée Polyvalent Sadi CARNOT

Acte de Fonctionnement

Adresse : 51 Rue Sadi Carnot
BP 50
62701 BRUAY-LA-BUISSIÈRE CEDEX



du Conseil d'Administration

TRANSMISSIBLE

Autorisation de recrutement – contrat unique d'insertion

Séance

Numéro de séance : 04

Numéro d'enregistrement : 1415-96

Année Scolaire : 2014/2015

Nombre de membres du CA en exercice : 30 Nombre de présents : 22

Quorum : **ATTEINT** / **NON-ATTEINT**, CA à reconvoquer le:

Délibération

Le Conseil d'Administration,

Convoqué le : 23/01/2015

Réuni le : 05/02/2015 puis le 09/02/2015

Sous la présidence de : Monsieur Henri WIERZEJEWSKI

Conformément aux dispositions du Code de l'Éducation, article R421-25

Vu

-- Le Code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54

-- Le chapitre IV du Code du travail

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'Administration autorise à procéder au recrutement de contrats aidés – contrats uniques d'insertion

Libellé de la délibération :

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser le Chef d'établissement à recruter et à signer les contrats de travail des futures personnes en contrats aidés (Contrat Unique d'Insertion) en fonction des prochains départs de personnes en CUI en fin de droit et ne pouvant être renouvelées. Les recrutements sont réalisés dans la limite de la dotation allouée par le Rectorat et le Conseil Régional.

Nombre de pièces jointes : 0

Résultat du vote :

Suffrages exprimés	23
Pour	23
Contre	0
Abstentions	0
Blancs	0
Nuls	0

Fait à Bruay-La-Buissière

Le 10/02/2015

Pour extrait conforme,
le président du Conseil d'Administration

Henri WIERZEJEWSKI

Date de transmission :

10/02/2015

Date de publication :

10/02/2015

Date d'exécution :

15 jours après transmission et
publication

Nom de l'établissement : Lycée Carnot

Adresse : 51 Rue Sadi Carnot
B.P. 50
62701 BRUAY-LA-BUISSIÈRE CEDEX



Acte de fonctionnement

du Conseil d'Administration

NON TRANSMISSIBLE

Modalités de remboursement des frais de déplacement

Séance

Numéro de séance : 04

Numéro d'enregistrement : 1415-97

Année Scolaire : 2014/2015

Nombre de membres du CA en exercice : 30

Nombre de présents : 22

Quorum : **ATTEINT** / **NON-ATTEINT**, CA à reconvoquer le :

Délibération

Le Conseil d'Administration,

Convoqué le : 23/01/2015

Réuni le : 05/02/2015 puis le 09/02/2015

Sous la présidence de : Monsieur Henri WIERZEJEWSKI

Conformément aux dispositions du Code de l'Éducation, article R421-25

Vu

-- Le Code de l'Éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration approuve :

Libellé de la délibération :

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver le remboursement des frais de déplacement selon le kilométrage de ville à ville le plus court en terme de trajet en utilisant le site INTERNET « MICHELIN » ou « MAPPY » sur présentation des justificatifs (ordre de mission, convocation aux réunions...).

Nombre de pièces jointes : 0

Résultat du vote :

Suffrages exprimés	23
Pour	23
Contre	0
Abstentions	0
Blancs	0
Nuls	0

Fait à BRUAY-LA-BUISSIÈRE

Le 10 Février 2015

**Pour extrait conforme,
le président du Conseil d'Administration**

Henri WIERZEJEWSKI

Date de publication : 10/02/2015

Date d'exécution : 10/02/2015

Nom de l'établissement :

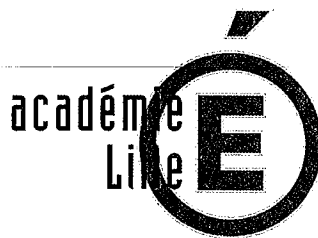
Lycée Polyvalent Sadi CARNOT

Adresse :

51 Rue Sadi Carnot

BP 50

62701 BRUAY-LA-BUISSIÈRE CEDEX



Acte de Fonctionnement

du Chef d'Établissement

TRANSMISSIBLE

Contrats et conventions à incidence financière

Séance

Numéro de séance : 04

Numéro d'enregistrement : 1415-98

Année Scolaire : 2014/2015

Nombre de membres du CA en exercice : 30 Nombre de présents : 22

Quorum : **ATTEINT** / **NON-ATTEINT**, CA à convoquer le :

Décision

Vu

CONTRATS

-- Le Code de l'Éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-54

-- Le Code des marchés publics

CONVENTIONS

-- Le Code de l'Éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-54

Par délibération du Conseil d'Administration

Convoqué le : 23/01/2015

Réuni le : 05/02/2015 puis le 09/02/2015

Sous la présidence de : Monsieur Henri WIERZEJEWSKI, Proviseur

Le Chef d'établissement procède à la signature :

De la convention

Une convention d'objectifs entre le Lycée Polyvalent « Sadi CARNOT » et la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay-Noeux et environs est portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet de la convention : Enseignement du judo dans le cadre de la section sportive rectorale labellisée L pour le règlement financier de ses divers déplacements sportifs et achats de matériels

Durée : année scolaire 2013/2014

Disposition financière : Octroi d'une subvention de 900€ à l'établissement

Nombre de pièces jointes : 1

Résultat du vote :

Suffrages exprimés	23
Pour	23
Contre	0
Abstentions	0
Blancs	0
Nuls	0

Fait à BRUAY-LA-BUISSIÈRE

Le 10/02/2015

Pour extrait conforme, le Chef d'établissement

Henri WIERZEJEWSKI

Date de transmission :

10/02/2015

Date de publication :

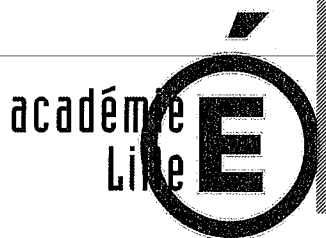
10/02/2015

Date d'exécution :

10/02/2015

Nom de l'établissement : Lycée Sadi Carnot

Adresse : 51 Rue Sadi CARNOT
B.P. 50
62701 BRUAY-LA-BUISSIÈRE CEDEX



Acte de fonctionnement

du Conseil d'Administration

NON TRANSMISSIBLE

Adhésion à un groupement d'établissements scolaires

Séance

Numéro de séance : 04

Numéro d'enregistrement : 1415-99

Année Scolaire : 2014/2015

Nombre de membres du CA en exercice : 30 Nombre de présents : 22

Quorum : **ATTEINT** / **NON-ATTEINT**, CA à reconvoquer le :

Délibération

Le Conseil d'Administration,

Convoqué le : 23/01/2015

Réuni le : 05/02/2015 puis le 09/02/2015

Sous la présidence de : Monsieur Henri WIERZEJEWSKI, Proviseur

Conformément aux dispositions du Code de l'Éducation, article R421-25

Vu

-- Le Code de l'Éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise l'adhésion à un groupement d'établissements scolaires :

Libellé de la délibération :

Une convention d'adhésion à un groupement de commandes entre le Lycée Polyvalent « Sadi CARNOT » de Bruay-la-Buissière, les autres membres du groupement et le Lycée Faidherbe de Lille est portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet de la convention : Adhésion au groupement de commandes de fournitures de lampes, tubes et piles

Durée : année 2015

Disposition financière : Frais de fonctionnement de 30€

Nombre de pièces jointes : 1

Résultat du vote :

Suffrages exprimés	23
Pour	23
Contre	0
Abstentions	0
Blancs	0
Nuls	0

Fait à BRUAY-LA-BUISSIÈRE

Le 10/02/2015

**Pour extrait conforme,
le président du Conseil d'Administration**

Henri WIERZEJEWSKI

Date de publication : 10/02/2015

Date d'exécution : 10/02/2015

Nom de l'établissement :

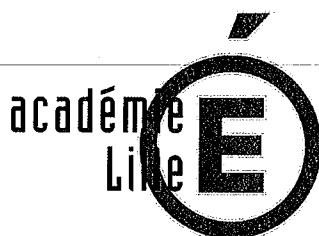
Lycée Polyvalent Sadi CARNOT

Adresse :

51 Rue Sadi Carnot

BP 50

62701 BRUAY-LA-BUISSIÈRE CEDEX



Acte de Fonctionnement

du Chef d'Établissement

TRANSMISSIBLE

Contrats et conventions à incidence financière

Séance

Numéro de séance : 04

Numéro d'enregistrement : 1415-100

Année Scolaire : 2014/2015

Nombre de membres du CA en exercice : 30 Nombre de présents : 22

Quorum : **ATTEINT** / **NON-ATTEINT**, CA à reconvoquer le :

Décision

Vu

CONTRATS

-- Le Code de l'Éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-54

-- Le Code des marchés publics

CONVENTIONS

-- Le Code de l'Éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-54

Par délibération du Conseil d'Administration

Convoqué le : 23/01/2015

Réuni le : 05/02/2015 puis le 09/02/2015

Sous la présidence de : Monsieur Henri WIERZEJEWSKI, Proviseur

Le Chef d'établissement procède à la signature :

De la convention

Deux conventions de partenariat entre le Lycée Polyvalent « Sadi CARNOT » de Bruay-la-Buissière et BGE Hauts de France, représenté par Madame Nathalie CHARTON sont portées à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet de la convention : Simulation de gestion d'une jeune entreprise sur une session de deux jours consécutifs.

Durée : 1 action prévue du 19 au 20/02/2015 pour une classe de Terminale STMG+ 2 actions prévues du 23 au 24 avril 2015 pour les BTS CGO

Disposition financière : 3 x 75€ ; soit un montant total de 225€

Nombre de pièces jointes : 1

Résultat du vote :

Suffrages exprimés	23
Pour	23
Contre	0
Abstentions	0
Blancs	0
Nuls	0

Fait à BRUAY-LA-BUISSIÈRE

Le 10/02/2015

Pour extrait conforme, le Chef d'établissement

Henri WIERZEJEWSKI

Date de transmission :

10/02/2015

Date de publication :

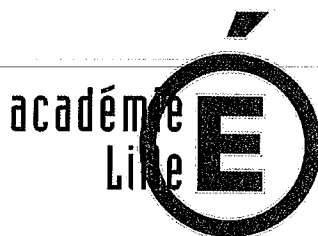
10/02/2015

Date d'exécution :

10/02/2015

Nom de l'établissement :
Lycée Polyvalent Sadi CARNOT

Adresse :
51 Rue Sadi Carnot
BP 50
62701 BRUAY-LA-BUISSIÈRE CEDEX



Acte de Fonctionnement

du Chef d'Établissement

TRANSMISSIBLE

Contrats et conventions à incidence financière

Séance

Numéro de séance : 04

Numéro d'enregistrement : 1415-101

Année Scolaire : 2014/2015

Nombre de membres du CA en exercice : 30 Nombre de présents : 22

Quorum : **ATTEINT** / **NON-ATTEINT**, CA à reconvoquer le :

Décision

Vu

CONTRATS

-- Le Code de l'Éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-54

-- Le Code des marchés publics

CONVENTIONS

-- Le Code de l'Éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-54

Par délibération du Conseil d'Administration

Convoqué le : 23/01/2015

Réuni le : 05/02/2015 puis le 09/02/2015

Sous la présidence de : Monsieur Henri WIERZEJEWSKI, Proviseur

Le Chef d'établissement procède à la signature :

De la convention

Une convention portant sur l'utilisation des équipements sportifs de la commune de Bruay-La-Buissière entre le Lycée Polyvalent « Sadi CARNOT » de Bruay-la-Buissière et la Commune de Bruay-la-Buissière, représenté par Monsieur Alain WACHEUX est portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet de la convention : Mise à disposition des équipements et installations sportifs du complexe Léo Lagrange (sauf la piscine) appartenant à la commune de Bruay-La-Buissière au profit des élèves du Lycée « Sadi CARNOT » de Bruay-La-Buissière.

Durée : Année scolaire 2014/2015

Disposition financière : 3.50€ par heure d'utilisation sur une base de 850 heures soit un montant total de 2 975€

Nombre de pièces jointes : 1

Résultat du vote :

Suffrages exprimés	23
Pour	23
Contre	0
Abstentions	0
Blancs	0
Nuls	0

Fait à BRUAY-LA-BUISSIÈRE

Le 10/02/2015

Pour extrait conforme, le Chef d'établissement

Henri WIERZEJEWSKI

Date de transmission :

10/02/2015

Date de publication :

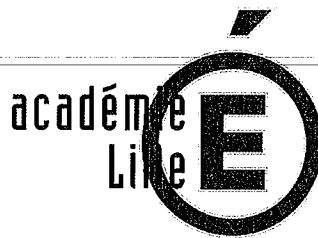
10/02/2015

Date d'exécution :

10/02/2015

Nom de l'établissement :
Lycée Polyvalent Sadi CARNOT

Adresse :
51 Rue Sadi Carnot
BP 50
62701 BRUAY-LA-BUISSIÈRE CEDEX



Acte de Fonctionnement

du Chef d'Établissement

TRANSMISSIBLE

Contrats et conventions à incidence financière

Séance

Numéro de séance : 04

Numéro d'enregistrement : 1415-102

Année Scolaire : 2014/2015

Nombre de membres du CA en exercice : 30 Nombre de présents : 22

Quorum : **ATTEINT** / **NON-ATTEINT**, CA à reconvoquer le :

Décision

Vu

CONTRATS

-- Le Code de l'Éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-54

-- Le Code des marchés publics

CONVENTIONS

-- Le Code de l'Éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-54

Par délibération du Conseil d'Administration

Convoqué le : 23/01/2015

Réuni le : 05/02/2015 puis 09/02/2015

Sous la présidence de : Monsieur Henri WIERZEJEWSKI, Proviseur

Le Chef d'établissement procède à la signature :

Du contrat

La nouvelle version (décembre 2014) du contrat d'utilisation de la machine à affranchir avec La Poste est portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet: Facturation directe par La Poste de la redevance des blocs publicitaires + modalité des frais de gestion concernant le traitement du remboursement des empreintes erronées, fautées ou imprimées par erreur.

Nombre de pièces jointes : 1

Résultat du vote :

Suffrages exprimés	23
Pour	23
Contre	0
Abstentions	0
Blancs	0
Nuls	0

Fait à BRUAY-LA-BUISSIÈRE

Le 10/02/2015

Pour extrait conforme, le Chef d'établissement

Henri WIERZEJEWSKI

Date de transmission :

10/02/2015

Date de publication :

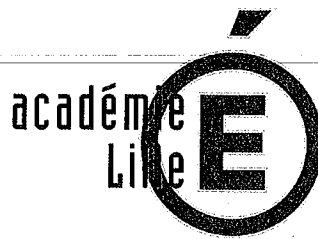
10/02/2015

Date d'exécution :

10/02/2015

Nom de l'établissement :
Lycée Polyvalent Sadi CARNOT

Adresse :
51 Rue Sadi Carnot
BP 50
62701 BRUAY-LA-BUISSIÈRE CEDEX



Acte de Fonctionnement

du Chef d'Établissement

TRANSMISSIBLE

Contrats et conventions à incidence financière

Séance

Numéro de séance : 04

Numéro d'enregistrement : 1415-103

Année Scolaire : 2014/2015

Nombre de membres du CA en exercice : 30 Nombre de présents : 22

Quorum : **ATTEINT** / **NON-ATTEINT**, CA à reconvoquer le :

Décision

Vu

CONTRATS

-- Le Code de l'Éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-54

-- Le Code des marchés publics

CONVENTIONS

-- Le Code de l'Éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-54

Par délibération du Conseil d'Administration

Convoqué le : 23/01/2015

Réuni le : 05/02/2015 puis le 09/02/2015

Sous la présidence de : Monsieur Henri WIERZEJEWSKI, Proviseur

Le Chef d'établissement procède à la signature :

De l'avenant au contrat

L'avenant au contrat MEDECONORD est porté à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet : Modification du forfait annuel concernant la collecte et l'élimination des déchets d'activité de soins

Durée : Prise d'effet à compter du 11/02/2015

Disposition financière : Tarifs prenant en compte la mise à disposition d'emballages homologués U.N. Forfait de 4 collectes comprenant la fourniture de 4 cartons de 25L pour 87.04€ HT soit 104.44€ TTC + 1€ HT soit 1.20€ TTC pour les emballages non identifiés. Prix révisable chaque début d'année.

Nombre de pièces jointes : 1

Résultat du vote :

Suffrages exprimés	23
Pour	23
Contre	0
Abstentions	0
Blancs	0
Nuls	0

Fait à BRUAY-LA-BUISSIÈRE

Le 10/02/2015

Pour extrait conforme, le Chef d'établissement

Henri WIERZEJEWSKI

Date de transmission :

10/02/2015

Date de publication :

10/02/2015

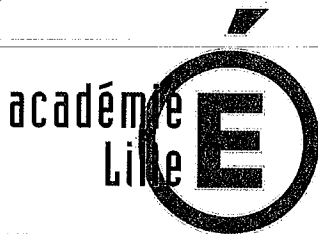
Date d'exécution :

10/02/2015

Nom de l'établissement : Lycée Sadi Carnot

Acte de Fonctionnement

Adresse : 51 Rue Sadi Carnot
B.P. 50
62701 BRUAY-LA-BUISSIÈRE CEDEX



du Conseil d'Administration

TRANSMISSIBLE

Passation de conventions, de contrats et de marchés

Séance

Numéro de séance : 04

Numéro d'enregistrement : 1415-104

Année Scolaire : 2014/2015

Nombre de membres du CA en exercice : 30

Nombre de présents : 22

Quorum : **ATTEINT** / **NON ATTEINT**, CA à reconvoquer le :

Délibération

Le Conseil d'Administration,

Convoqué le : 23/01/2015

Réuni le : 05/02/2015 puis le 09/02/2015

Sous la présidence de : Monsieur Henri WIERZEJEWSKI

Conformément aux dispositions du Code de l'Éducation, article R421-25

Vu

-- Le Code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-5

-- Le Code des Marchés Publics

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'Administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés.

Libellé de la délibération :

Les contrats de location et de maintenance des photocopieurs entre le Lycée Polyvalent « Sadi CARNOT » de Bruay-la-Buissière et l'UGAP sont portées à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet: Location et maintenance de 4 photocopieurs : Intendance, Vie scolaire, Salle des professeurs Tertiaire et Salle des professeurs techniques

Durée : 4 ans à compter du 01/09/2015

Disposition financière : Coût trimestriel pour le photocopieur Intendance : 354.47€ HT

Coût trimestriel pour le photocopieur Vie scolaire : 157.05€ HT

Coût trimestriel pour le photocopieur Salle des professeurs Tertiaire : 187.28€ HT

Coût trimestriel pour le photocopieur Salle des professeurs techniques : 585.81€ HT

Nombre de pièces jointes : 1

Résultat du vote :

Suffrages exprimés	23
Pour	23
Contre	0
Abstentions	0
Blancs	0
Nuls	0

Fait à BRUAY-LA-BUISSIÈRE

Le 10/02/2015

**Pour extrait conforme,
le président du Conseil d'Administration**

Henri WIERZEJEWSKI

Date de transmission :

10/02/2015

Date de publication :

10/02/2015

Date d'exécution :

15 jours après transmission et
publication